

Orientations

Orientation 4.5 Garantir un aménagement durable exemplaire renforçant l'identité des îles

La qualité du cadre de vie et l'identité spécifique des îles ont déjà été abordées dans l'ambition 1 sous un angle paysager et patrimonial. Il s'agit ici d'améliorer le cadre de vie en s'attachant à mettre en oeuvre des modes d'aménagement exemplaires des espaces construits et des espaces publics des îles. Les espaces destinés à l'accueil du public comme par exemple les ports, véritables portes d'entrée aux îles, doivent être exemplaires en matière d'aménagement.

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
4.5.1 AOA île Améliorer le caractère paysager des ports et des zones de mouillage en respectant le charme et l'identité des îles, notamment par une limitation de la taille des infrastructures et des navires.	<ul style="list-style-type: none">• Participation à la démarche• Appui technique	<ul style="list-style-type: none">• Soutien et participation à la démarche• Appui technique	<ul style="list-style-type: none">• PTP, DDTM, DREAL, STAP, compagnies maritimes, association des commerçants, associations des habitants, réseau ECONAV, MedPAN
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #5338

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-19 09:14